

Séance du 28 avril 2011

1. Vote des Budget Primitifs 2011 :

Martine TYSSANDIER présente les budgets primitifs 2011 pour la Commune et l'Assainissement ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice 2010 et résume les grandes orientations générales desdits budgets.

• Budget Primitif Commune 2011 :

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, (par 12 voix Pour) adopte le Budget Primitif Commune de l'exercice 2011 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	751 580,00 €
Recettes	751 580,00 €
Section d'Investissement	
Dépenses	1 430 770,00 €
Recettes	1 846 059,00 €

• Budget Primitif Assainissement 2011:

Après avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, (par 12 voix Pour) adopte le Budget Primitif Assainissement de l'exercice 2011 qui s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	80 466,00 €
Recettes	80 466,00 €
Section d'Investissement	
Dépenses	1 289 570,00 €
Recettes	1 289 570,00 €

2. Vote des taux d'imposition 2011 de la taxe d'habitation et des taxes foncières :

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ses membres présents ou représentés (par 12 voix Pour), de maintenir les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières tels que votés en 2010, soit :

	Bases d'imposition prévisionnelles pour 2011	Taux d'imposition Taxes directes locales 2011 (%)	Produit fiscal correspondant
Taxe d'habitation	683 900	15,34	104 910
Taxe foncière (bâti)	416 900	20,31	84 672
Taxe foncière (non bâti)	18 000	107,63	19 373
Total du produit attendu pour 2011			208 955 €

3. Modification N° 2 POS /Réglementation du stationnement en zone UD :

Dans le cadre de la modification n°2 du plan d'Occupation des Sols, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide qu'il convient d'apporter des précisions concernant l'article relatif au stationnement des véhicules en centre bourg dans le règlement de la zone UD du Plan d'Occupation des Sols. Ce point sera noté à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

4. Avenant n°1 Marché de conduite d'opération SOMIVAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil le marché de conduite d'opération relatif à l'aménagement d'espaces publics et de bâtiments conclu le 13/11/2006 avec la Société SOMIVAL.

Le marché de conduite d'opération conclu le 13 novembre 2006 entre la Commune de Saint Sandoux et SOMIVAL, porte sur l'établissement du programme et la réalisation de huit aménagements dans le bourg.

Le Maître d'Ouvrage a retenu, en final, quatre opérations, après remise du programme global, qui ont fait l'objet d'études en 2009 et 2010, et dont la réalisation :

- est intervenue en 2010 pour l'Espace Culturel,
- interviendra en 2011 pour la Tour des Forts et l'aménagement de la Place de la Mairie dont le projet a été scindé en deux parties : Place de la Mairie et la Place de la Fontaine

Il en résulte une modification du contenu des différentes tranches et de la rémunération de SOMIVAL, Conducteur d'opération, précisée ci-après.

Le marché initial prévoyait :

Une Tranche ferme	27 450,00 €
Une Tranche conditionnelle n°1	8 000,00 €
Une Tranche conditionnelle n°2	7 550,00 €
Une Tranche conditionnelle n° 3	6 600,00 €

L'évolution de l'opération conduit maintenant à revoir les différentes tranches, maintenant :

L'opération comporte :

- Une tranche ferme portant sur :
 - L'établissement du programme général
 - L'assistance au Maître d'Ouvrage pour le choix du maître d'œuvre
 - L'assistance au Maître d'Ouvrage pendant les phases conception, réalisation, réception et année de GPA pour la réalisation de l'Espace Culturel Municipal et l'aménagement de la Place de la Mairie.
- Une première tranche conditionnelle portant sur l'assistance au Maître d'Ouvrage pendant les phases conception, réalisation, réception et année de GPA pour la réalisation de la Tour des Forts
- Une deuxième tranche conditionnelle portant sur l'assistance au Maître d'Ouvrage pendant les phases conception, réalisation, réception et année de GPA pour l'aménagement de la Place de la Fontaine.

Le tableau ci-après résume les incidences financières :

Tranche ferme	22 000,00 €
Tranche conditionnelle n°1	5 000,00 €
Tranche conditionnelle n°2	2 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché SOMIVAL tel que défini ci-dessus.

5. Ouverture 6^{ème} classe :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de l'accord de l'inspection académique pour l'ouverture d'une 6^{ème} classe à l'école publique communale à la prochaine rentrée scolaire. Cette classe sera installée dans la salle informatique actuelle. Du mobilier sera commandé.

Questions diverses :

• **Terrains famille CHAPUT :**

M. le Maire fait part au conseil d'un courrier de Monsieur CHAPUT Jean-Luc proposant à la commune d'acquérir des terrains cadastrés section E n° 142, 379 et 380 à proximité du puy de Saint-Sandoux et une autre parcelle cadastrée section ZD n° 156. Le conseil municipal donne un accord de principe et mandate à M. le Maire pour demander une estimation de ces parcelles auprès du service des domaines.